



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VESANCY**

**Du 16/01/2024**

(Convocation 09/01/2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (Maire), Mme Françoise FONTAINE (1<sup>er</sup> adjointe), M. Gilles BILLION (2<sup>ème</sup> adjoint), M. Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, MM. Mark BÜTTNER et Eric DUCRET

Représenté : M. Adrien ORIEZ donne pouvoir à Eric DUCRET

Excusé : M. Philippe HOULLEMARE

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine SEILER

\*\*\*\*\*

Début de séance : 20h20

- **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 14 novembre 2023.**

**SCOLAIRE : Rapporteurs Monsieur Bernard MUGNIER et Madame Françoise FONTAINE**

**1. HORIZON 2024 – CARTE SCOLAIRE (POSSIBILITE D'OUVERTURE D'UNE 3EME CLASSE)**

Monsieur PARRAT a demandé à rencontrer les élus le 15 décembre dernier au sujet de la carte scolaire. En effet le village connaît une évolution prévisionnelle des effectifs scolarisés et donc une fluctuation importante dans le courant de l'année scolaire prochaine. La question de l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe se pose.

Au regard de ces éléments et en parallèle des démarches entreprises pour sensibiliser les services de l'Education Nationale à la carte scolaire de la commune, il est proposé d'envisager tous les scénarios possibles afin de prévoir une potentielle ouverture de classe.

Cependant lors du premier rendez vous il a été demandé de revoir les dérogations afin de baisser les effectifs. Suite à cette proposition de Monsieur PARRAT, les parents concernés ont voulu un entretien avec la Mairie.

Celle-ci a eu lieu le 11 janvier. Les effectifs ont été peaufiné afin d'être au plus juste (à ce jour 32 en classe des petits mais ce chiffre risque de fluctuer encore). Il semblerait que la première information sur les dérogations soit fausse, les enfants ayant commencé leur scolarité dans un établissement peuvent la terminer dans ce même établissement même en cas de déménagement. Malgré le nombre élevé d'élèves Monsieur PARRAT est prudent sur la possibilité d'ouvrir une 3<sup>ème</sup> classe.

Afin d'éviter de trouver une solution de dernière minute, Monsieur le Maire propose d'ores et déjà que le point rencontre soit aménagé en 3<sup>ème</sup> classe en cas d'ouverture de classe et que la cantine soit transférée dans la salle Balthazar. Les associations qui occupent le point rencontre seront également transférées dans la salle Balthazar. Cette solution sera la moins couteuse pour la commune. **ACCORD.**

L'éducation nationale se réunira en Février pour discuter du projet de 3<sup>ème</sup> classe en fonction des nouveaux chiffres d'effectifs.

Remarque de Mme SEILER :

Pour la sécurité de tous, les voitures doivent se garer sur le parking. Rajouter une barrière Vauban et avancer celles-ci afin d'éviter les stationnements devant la cour du château.

M. Arnaud MAILLARD informe que les parents d'élèves remercient la Mairie pour les aménagements réalisés aux toilettes du point rencontre afin de faciliter l'accès pour les petits.

## **2. CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE**

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la convention de financement en pièce jointe.

Sur rapport de Monsieur le Maire,

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.**

## **3. SORTIE SKI – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LOCATION DU MATERIEL DES ACCOMPAGNATEURS (PARENTS ET ENSEIGNANT)**

Monsieur GRANDCLEMENT, a envoyé un mail le 03/12/2023 pour informer la commune d'une évolution législative sur les sorties scolaires. Il précise que les sorties comprenant le temps de midi deviennent des sorties obligatoires et relèvent donc d'un financement municipal. Dans ce cadre-là, la coopérative de classe ne peut plus prendre en charge le financement de la location du matériel des accompagnateurs (parents, enseignant et AESH).

Suite à la réduction du nombre de séances et à l'utilisation de matériel personnel par certains encadrants, le coût estimé de cette location est ramené à 152 € (86 € pour les bénévoles et 66 € pour les membres de l'Education Nationale).

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la prise en charge de la location du matériel ski pour les accompagnateurs.**

**RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE**

## **4. CONTRAT DE L'AGENT D'ENTRETIEN**

Madame FONTAINE informe les membres du Conseil Municipal que le CDD de l'actuel agent en charge de l'entretien des locaux arrive à échéance le 31 janvier 2024 et propose de renouveler ce contrat jusqu'au 31 janvier 2025. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La durée hebdomadaire de travail était de 17.5 (50%). Etant donné que Mme FERAYROLLES effectue également la surveillance cantine depuis le mois de septembre et qu'elle est en charge de la réservation des salles depuis le 1<sup>er</sup> décembre, elle a effectué un certain nombre d'heures complémentaires sur les 5 derniers mois. Il est donc proposé d'augmenter son temps de travail à 21 heures (60%) avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires pour besoin de service.

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés**

- **Décide de renouveler le contrat de Mme Nadège FERAYROLLES à compter du 01/02/2024 pour une durée d'un an à temps non complet représentant 21h de travail par semaine en moyenne (60 %)**
- **Autorise le Maire à signer le contrat de travail**
- **Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget**

**PREVENTION/SECURITE : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

## **5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE DE DIVONNE – RENOUELEMENT**

L'assemblée délibérante prend acte de ladite convention signée en 2014. Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de l'actualiser et de la renouveler si nécessaire.

Sur rapport de Monsieur le Maire, après délibération,

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés**

- **DECIDE** de ne pas reconduire la convention.

**TRAVAUX/VOIRIE : Rapporteur Monsieur Damien GRENIER**

## **6. AMENAGEMENT VILLAGE**

Monsieur Damien GRENIER fait le point sur l'avancée du projet et le montant des devis.

Après délibération, il est décidé de mettre en place :

- 2 Rétrécissements : 1 à chaque entrée dans le village
- Changer le panneau zone 30 en panneau limitation à 30 et de l'avancer
- De poser un panneau interdiction de tourner à gauche en haut de la route du Creux
- De mettre une chicane pour faire ralentir les automobilistes dans la rue du château au niveau des parcelles B186 et B188.
- Le Cheminement sur la RD15h à la sortie du village en direction de Divonne est à revoir. Un rdv sera pris sur place en présence de Monsieur ZORTEA

Il est rappelé que ce sont des aménagements modulables.

De nouveaux devis seront demandés afin qu'ils respectent les modifications apportées.

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à ces aménagements.**

## **7. GOUTER DES AINES – PRESTATION DE L'ASSOCIATION LES PIN'UP ROCKABADASS**

Lors du Goûter des aînés l'association Les pin'up RockaBadass a réalisé l'animation en présentant 3 shows. Monsieur le Maire propose de leur octroyer une subvention exceptionnelle et propose le montant de 150 €.

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, APPROUVE de verser la somme de 150€ à l'association les Pin'up RockaBadass en remerciement de la prestation proposée pour le goûter des aînés.**

## **8. POINT SUR LA CEREMONIE DES VŒUX**

Des choses seront à améliorer pour l'an prochain :

- Prévoir une réunion afin d'organiser le déroulé de cette cérémonie (installation, service...)
- Ne pas oublier de mettre les badges, ceux-ci peuvent être utiles pour les nouveaux arrivants
- Bien faire attention aux quantités commandées et livrées.

## **9. APRES-MIDI INTERGENERATIONNELLE**

Le CSC Les libellules de Gex a contacté Mme FONTAINE afin de proposer à nouveau l'organisation des « cafés ambulants ».

Il s'agit d'organiser des après-midi jeux pour favoriser les relations intergénérationnelles. Un animateur du CSC se déplace avec des jeux. Le CLAV est favorable à ces rendez-vous.

Le prix est de 50 € pour une séance de 2h (préparation de l'animation, animation sur place, transport et apport des jeux, aide à la communication).

Il est proposé d'organiser 2 rendez-vous. Ces animations se feraient des mercredis après-midi afin de permettre aux enfants de participer.

Il faut donc compter un budget de 100 € pour l'organisation de ces deux ateliers, ainsi que de prévoir un goûter pour les participants.

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, APPROUVE la mise en place des ateliers organisés par le CSC Les libellules.**

## **10. GESTION DES LOCATIONS DES SALLES – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES**

Lors du conseil municipal du 12 septembre 2023, une nouvelle grille tarifaire pour la location des salles du château a été approuvée. Cependant les tarifs pour la salle Balthazar et Laforest en semaine pour les RESIDENTS ont été omis. Il est donc proposé de voter le tarif comme complété en rouge sur le tableau ci-dessous.

### **Location journée en Semaine (du Lundi au Jeudi)**

	Tarifs Résident	Tarifs Association de Vesancy	Tarifs Non-Résident
Salle Laforest/Balthazar	<b>250 €</b>	Gratuit 1/an salle Laforest seule ou les 2 salles	600€--> <b>500 €</b>
Les deux salles	<b>500 €</b>		800€--> <b>700 €</b>
Point rencontre	<b>250 €</b>	Gratuit pour associations de Vesancy	<b>400 €</b>

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, MODIFIE les tarifs votés par délibération n°28-2023 et DEFINIT les nouveaux tarifs de location en semaine tels que présentés ci-dessus.

## **11. DOSSIERS EN COURS**

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143619B0003 <b>M 002</b>	Bottenay	Modifications sur permis initial	<b>ACCORD</b>

- Déclarations Préalables (DP) :

N° de dossier	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143623B0013	453 rue du château	Menuiserie, fenêtres	<b>REFUS</b>
DP 00143623B0017	29 route de la combette	Abri de jardin	<b>NON OPPOSITION</b>
DP00143623B0018	314 route de Bottenay	Installation Panneaux Photovoltaïques	<b>En cours d'instruction</b>
DP 00143623B0019	477 rue du Château	Façade garage	<b>En cours d'instruction</b>
DP 00143623B0020	Petit Valapraz	Élément préfabriqué de stockage	<b>Favorable</b>

## DIVERS

### 12. POINT SUR LES COMMISSIONS

Madame Ghislaine SEILER informe le conseil municipal que lors de la Commission SANTE-SOLIDARITE, l'association CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) a présenté son projet de Médicobus. Si la commune souhaite être desservie par le bus il faut en faire la demande avant début mars. **ACCORD** pour faire cette demande.

### 13. CINEMOBILE

La commune de Vesancy a été sélectionnée par le service Culturel de Pays de Gex Agglo pour recevoir le camion de projection « cinémobile », il propose de venir s'installer le lundi 22 avril 2024 (vacances scolaires). Si le Conseil Municipal est d'accord il y a lieu de définir le lieu et de rédiger un arrêté de stationnement. Après discussion l'emplacement idéal serait dans la cour du château.

**ACCORD** mais il faut se renseigner sur les dimensions du camion, les tarifs, les branchements, le film proposé...

### 14. DIVERS

Madame Ghislaine SEILER soulève deux points :

- La fontaine était très sale lors de l'installation des décorations de Noël, ça fait longtemps que ça n'a pas été nettoyée (pleine de vase).
- Demande de faire un compte-rendu sur les courriers reçus en Mairie qui serait présenter à chaque conseil municipal. C'est une chose qui ne se fait pas habituellement, à voir si c'est possible.

La séance est levée à 22H47

La Secrétaire de séance  
Ghislaine SEILER

Le Président de séance et Maire  
Bernard MUGNIER